LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Question écrite de Monsieur Emile Meunier et les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire à Monsieur le Maire de Paris relative aux "200 écoles" parisiennes annoncées comme "adaptées à la chaleur"

Dans un entretien accordé à la presse, M. Emmanuel Grégoire a déclaré que Paris avait déjà « adapté 200 écoles sur 600 » face au changement climatique.

Cette déclaration appelle une clarification, dès lors que la notion d'« école adaptée » peut recouvrir des réalités très différentes : rénovation thermique globale, travaux d'été, cour Oasis, protections solaires, ventilation, isolation partielle ou simples aménagements ponctuels.

Or le rapport de la chambre régionale des comptes relatif à l'école élémentaire parisienne rappelle que les contrats de performance énergétique ont concerné 240 écoles, dont 140 au titre du CPE 140, pour lequel l'objectif de réduction de 30 % des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre n'a jamais été atteint. Au surplus, ces objectifs portaient d'abord sur la performance énergétique et la réduction des émissions, sans permettre à eux seuls d'établir que les établissements concernés sont effectivement adaptés aux fortes chaleurs.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle :

- transmettre la liste complète, avec adresses, des 200 écoles mentionnées comme « adaptées », en précisant pour chacune la nature exacte des travaux réalisés, s'il s'agit ou non d'une rénovation thermique les éléments objectifs permettant d'en vérifier l'efficacité réelle, notamment les éventuels relevés de température, audits, suivis de consommation ou retours formalisés des directions d'école ?